

SÉANCE DU 22 MARS 2016
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

Présents : *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN MARTY, RIGAULT*
Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, LE MENER, PARIS, POUSSE, RHENY
ROGER

Absents : *Mme PHILIPPON qui a donné pouvoir à Mr FIRMAIN*
Mr TONDEREAU qui a donné pouvoir à Mme FARNIER

Secrétaire : *Mme Sabine FARNIER*

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal 8 Février 2016 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mr BORDE remercie Mr DUBOIS –Trésorier Général de Blois Agglomération de sa présence. Mr DUBOIS dit que la situation financière de la commune est bonne et que les produits réels ont augmenté de 2.8% et que les charges n'ont augmenté, elles, que de 1.8% ce qui est une bonne chose. Il informe que le produit par habitant est d'environ 1000€ alors que pour les communes de même strate, le produit est de 785€ et que concernant les charges on est dans la moyenne puisque les charges par habitant sur la commune sont de 637€ alors que la moyenne est de 645€. Notre CAF (capacité d'autofinancement) brute, qui est la différence entre les produits et charges réels est de 36.6% des produits réels et que la CAF brute, qui sert à autofinancer notre investissement, est de 32%. Il informe également que l'on a une dette/ habitant (573€) qui est inférieure à la moyenne (628€) et que l'on a un tiers des produits réels qui peuvent servir à l'investissement. Il explique que la situation financière de la commune est convenable et que les projets d'investissement peuvent être envisagés sereinement. Il informe également que le fond de roulement c'est l'excédent cumulé et qu'actuellement il permet d'alimenter la trésorerie et au début de payer les premiers travaux du lotissement mais qu'il faudra prévoir un emprunt mais que cela ne bloquera pas les autres investissements courants.

Mr DUBOIS demande s'il y a des questions, Mr PARIS demande le chiffre de l'excédent cumulé. Il lui est donné le chiffre. Mr DUBOIS dit que le fond de roulement est en constante hausse sur les quatre dernières années. Mr DUBOIS dit que c'est bien car ça va permettre d'éviter de trop emprunter pour les travaux. Il explique que ce fond de roulement doit pouvoir couvrir le besoin en fond de roulement en fonctionnement qui est de 4 000€.

La structure de bilan est saine et il n'a pas d'observations particulières. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, ce sont des charges structurelles incompressibles comme les charges de personnel qui représentent 37% et que c'est très bien car en général c'est plus de 50%. Il explique que le reste des dépenses se sont des charges fixes. Pour les recettes, on est peu imposer au niveau des impôts par rapport aux communes de même strate. Mr PARIS dit que par rapport aux autres communes les taux restent bas. Mr DUBOIS dit que oui.

Mr DUBOIS dit que l'on n'a pas besoin d'augmenter les impôts pour l'instant bien que la tendance actuelle le soit. La commune de la Chapelle Vendômoise n'ai pas besoin car l'épargne est suffisante et que les valeurs des bases soient correctes. Mr PARIS dit que compte tenu du projet que la commune a est-ce que l'on peut garder ces taux d'imposition là. Mr DUBOIS lui répond que oui sauf si l'Etat coupe les dotations. Mr BORDE dit que c'est parce qu'on a bien géré le budget mais qu'il ne faut pas dépenser inutilement.

- **2016/014- Approbation compte administratif budget commune 2015**

Monsieur François BORDE, présente le compte administratif de l'année 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes	749 439.15 €
- Dépenses	476 475.99 €
- Soit un excédent de	272 963.16 €

Section d'Investissement

- Recettes	186 645.12 €
- Dépenses	145 412.10 €
- Soit un excédent de	41 233.02 €

Mr BORDE demande s'il y a des questions, Mr PARIS demande si on approuve le compte de la trésorerie, Mr BORDE lui répond que l'on regarde si les comptes de la commune sont en concordance avec ceux de la trésorerie.

Madame MARTY prend part à la séance.

Hors de la présence de Monsieur François BORDE, Maire, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier FIRMAIN, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif du budget commune 2015.

- **2016/015 -Affectation du résultat d'exploitation commune 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015,

- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
- constate que le Compte Administratif présente :
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 675 371.75 €
 - un déficit cumulé d'investissement de 60 559.42 €
 - un solde de restes à réaliser de 0 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat déficitaire cumulé d'investissement comme suit :

- à titre obligatoire :

* au compte 1068, dans la section d'investissement 60 559.42 €uros.

- le solde disponible est affecté comme suit :

* affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement (ligne 002) 614 812.33 €.

Mr PARIS demande si les 614 812.33 correspondent à l'excédent du fonctionnement et de l'investissement ou juste à l'excédent de fonctionnement, Mr BORDE lui répond que c'est égal à l'excédent de fonctionnement cumulé moins le déficit d'investissement cumulé.

- **2016/016-Approbation compte de gestion budget commune 2015**

Mr BORDE précise qu'à présent on va approuver le compte de la trésorerie.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de

gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats de la comptabilité du receveur sont conformes à ceux de l'ordonnateur, en tenant compte des écarts de conversion en Euros en accord avec la Trésorerie de Blois Agglomération

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- 2015/017-Taux des taxes 2016

Monsieur le Maire propose aux membres présents de reconduire le taux des taxes de l'année précédente.

Mr PARIS demande si on a besoin de les augmenter à Mr DUBOIS, celui-ci répond que non sauf si la commune vient à engager 3 à 4 agents municipaux en plus. Mr BORDE précise que l'Etat voudrait bien que la commune augmente ces taux et que ça nous permettrait d'avoir plus de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les taux comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
-Taxe d'habitation	11.15 %	11.15 %
-Taxe foncière (bâti)	16.59 %	16.59 %
-Taxe foncière (non bâti)	34.37 %	34.37 %

- 2015/018-Budget primitif commune 2016

Mr BORDE présente le budget primitif à l'ensemble du conseil réalisé lors des différentes commissions finances.

Mr PARIS demande d'où vient l'excédent par rapport à l'année passée, Mr DUBOIS lui répond que c'est issu de l'année passée. Mr PARSY demande si c'est parce que l'on a moins investi les années précédentes, Mr BORDE lui répond que la commune a toujours investi comme il le faut.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le Budget Primitif (Commune) 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

- 1 298 536.33 € pour la section de fonctionnement
- 388 548.52 € pour la section d'investissement

- **2015/019-Approbation compte administratif budget lotissement 2015**

Mr le Maire précise que ce chiffre correspond à la somme qui est revenu sur le budget général de la commune.

Monsieur François BORDE, présente le compte administratif –budget lotissement de l'année 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
- Recettes	0 €
- Dépenses	51 611.53 €
- Soit un déficit de	51 611.53 €
Section d'Investissement	
- Recettes	0 €
- Dépenses	0 €
- Soit un déficit de	0 €

Hors de la présence de Monsieur François BORDE, Maire, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier FIRMAIN décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif – budget lotissement 2015.

- **2015/020-Approbation compte de gestion budget lotissement 2015**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats de la comptabilité du receveur sont conformes à ceux de l'ordonnateur, en tenant compte des écarts de conversion en Euros en accord avec la Trésorerie de Blois Agglomération

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mr BORDE précise qu'on a les mêmes documents Hélios que pour le budget général de la commune et qu'ils sont identiques au notre. Mr PARIS dit que l'on entendra plus parler de ce budget. Mr BORDE lui confirme puisque ce budget a été clos.

- **divers**

- Mr BORDE donne la parole à Mme RIGAUT. Elle informe qu'une nouvelle action de nettoyage suite à celle effectuée en septembre dernier pour sensibiliser les riverains sera reconduite le 16 Avril prochain et que les élus vont distribuer les flyers prévus à cet effet. Mr BORDE précise qu'on va mettre l'info sur le panneau lumineux et indique que certaines communes mettent des infos sur leurs panneaux à ce type de sujet.
- Mr BORDE rappelle que la conférence de Jean-Claude BARREAU aura lieu Mercredi 23 Mars. Mr LE MENER prend la parole et informe que ce Monsieur va parler de son dernier livre et qu'il va le dédicacer. Mr BORDE s'interroge quant au sujet de son livre (Liberté, Egalité, Immigration) au vu des derniers événements.
- Mr BORDE informe que le prochain conseil aura lieu Lundi 4 Avril 2016.

La séance est levée.